

PRÉSENTATION ADMINISTRATIVE DE LA FORMATION

En complément de ce livret, il vous est remis une fiche de formation et un programme de formation professionnelle, précisant les conditions dans lesquelles votre formation va se dérouler (durée, objectifs, modalités de déroulement de la formation, modalités d'évaluation, conditions tarifaires ...). Ceux-ci précisent également s'il est nécessaire pour les participants de prévoir du matériel spécifique pour assurer le bon déroulement de la formation.

N'oubliez pas de réaliser les démarches auprès de votre OPCO avant le début de la formation pour demander une prise en charge de celle-ci.

PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION DE LA FORMATION

À la réception de votre inscription, nous vous transmettons dans les plus brefs délais, le programme de la formation prévue contenant toutes les informations nécessaires (objectifs, public concerné, évaluations prévues, méthodes pédagogiques, contenu de la formation) et une convocation.

Pendant la formation, nous vous demanderons de signer des feuilles d'émargement (par séance), afin de pouvoir justifier de la réalisation de votre formation.

Dans le cadre de votre formation, nous vous demanderons de compléter plusieurs évaluations de formation, permettant ainsi de pouvoir vérifier, justifier et valider votre formation, l'objectif premier étant d'évaluer votre montée en compétences. Ces évaluations nous permettent aussi de s'engager dans une démarche d'amélioration continue, en prenant en compte vos retours et remarques sur la formation et votre formateur.

N'hésitez pas à revenir vers nous si vous souhaitez plus d'informations concernant le déroulement de votre formation.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Accessibilité : Les formations dispensées sont ouvertes aux personnes en situation de handicap.

Après avoir développé notre réseau de partenaires handicap, nous sommes en capacité d'être accompagnés et conseillés, pour permettre à tous, peu importe votre situation d'handicap, d'adapter notre accessibilité aux formations et à vos besoins. Ces formations seront adaptées dans la mesure du possible et du réalisable (analyse de la faisabilité).

Notre référente handicap, Nancy DUFOUR, étudiera donc, avec les acteurs de notre réseau, les adaptations possibles pouvant être mises en place pour assurer votre accès à la formation.

Afin d'assurer une sécurité optimale aux participants et au formateur, l'entité bénéficiaire s'engage à respecter les mesures sanitaires mises en place dans un contexte d'endémie, d'épidémie ou de pandémie.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Les données personnelles des participants sont utilisées dans le cadre strict de l'inscription, de l'exécution et du suivi de leur formation par nos services en charge du traitement.

Ces données sont nécessaires à l'exécution de la formation en application de l'article L 6353-9 du Code du travail. Elles sont conservées pour la durée légale de prescription des contrôles administratifs et financiers applicables aux actions de formation. En application de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement ainsi qu'un droit d'opposition et de portabilité de leurs données si cela est applicable. Les participants bénéficient également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle si nécessaire.